

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

AVRIL 2021

1. Informations paroissiales

- ❑ Les prochaines célébrations auront lieu en l'église Saint Maurice :
 - **vendredi 02 avril 2021** à 15 h 00 (célébration de la Passion) ;
 - **dimanche 11 avril 2021** à 10 h 00 (messe) :
intention : Alain JACQUIAU et ses beaux-parents, Laure et André FUX ;
 - **dimanche 18 avril 2021** à 17 h 00 (messe).
 - ❑ Référents paroissiaux (rappel) :
 - Nos célébrants :
 - Vincent FRECHIN, curé doyen (Tél. : 03.89.89.44.55 ou 06.80.08.77.30) ;
 - Robert TUMU (Tél. : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20).
 - Nos personnes relais :
 - Martine SCHWEIZER (Tél. : 07.87.96.25.19) ;
 - Claire MUNCK, référente à la Communauté de Paroisses et pour les intentions de messe (Tél. : 03.89.40.15.94) ;
 - Gérard VERSINI, à contacter via la Mairie, en cas de décès.
- Consultez le site internet : www.coeur-du-sundgau.fr
- ❑ Toute information nouvelle se rapportant à la vie de notre paroisse est affichée régulièrement sur la porte de l'église.
 - ❑ Le Conseil de Fabrique remercie bien chaleureusement les personnes ayant répondu favorablement à son appel, que ce soit pour le chauffage de l'église ou la restauration de la chapelle Sainte Affre. **Les dons sont toujours bienvenus**, d'avance un grand merci !

LA MAGIE DE PÂQUES

A Pâques, la nature s'éveille et resplendit,
A Pâques, les sourires s'agrandissent et les enfants rient,
A Pâques, les familles se réunissent et célèbrent la vie,
A Pâques, tous les souhaits de bonheur sont permis !
Nous vous souhaitons une merveilleuse fête de Pâques !

Martine, pour le Conseil de Fabrique.

2. Balayage mécanisé

Le prochain balayage par engin spécialisé aura lieu le **jeudi 08 avril 2021** (sauf empêchement de dernière minute).

Comme de coutume, nous invitons la population à faciliter le passage de la balayeuse en déplaçant les véhicules en stationnement, le cas échéant.

3. Marché aux fleurs

Le printemps reprend (lentement mais sûrement) ses droits et annonce le retour de la saison fleurie.

Pour permettre à la population de la préparer sereinement, la municipalité reconduira son traditionnel marché aux fleurs, le **samedi 08 mai 2021** sur la place de l'église, **à partir de 8 heures**, si l'évolution de la crise sanitaire le permet.

A cette occasion, les lauréats du concours interne des Maisons Fleuries 2019/2020 pourront échanger auprès des fleuristes présents, les bons d'achat qui leur auront été délivrés entre temps (courrier individuel à suivre).

4. Elections régionales et départementales

La date des élections régionales et départementales a été officiellement fixée aux 13 juin (1^{er} tour) et 20 juin (2^e tour) 2021.

Les deux scrutins devant obligatoirement se tenir en un même endroit, ces élections auront exceptionnellement lieu **au Foyer Saint Maurice, de 8 h 00 à 18 h 00** (et non pas dans le bâtiment de la Mairie), crise sanitaire oblige.

Les personnes non inscrites sur la liste électorale auront jusqu'au **vendredi 07 mai 2021, dernier délai** pour le faire, si elles souhaitent voter les 13 et 20 juin prochains.

58 conseillers régionaux seront à élire, c'est deux de moins qu'auparavant et cela s'explique par la récente création de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

En revanche, le nombre de conseillers départementaux ne varie pas avec la création de la CeA, puisqu'aucun canton n'a été créé ou supprimé. On parlera dorénavant de « conseillers d'Alsace » (une seule assemblée) et non plus de conseillers départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Nous reviendrons en détail sur le déroulement de ces élections dans nos prochaines éditions.

5. Vérifier son inscription sur la liste électorale

Depuis la mi-mars 2019, chaque électeur a la possibilité de vérifier son inscription sur les listes électorales d'une commune, en consultant le site : www.service-public.fr

Après avoir accédé au site, cliquer sur la rubrique « papiers, citoyenneté » - puis « élections » - puis « personnaliser », sur la page « quelle est votre situation ? » - puis « vérifier son inscription et son bureau de vote » - puis enfin « accéder au service en ligne ».

Remplir les champs demandes (nom, prénoms, village...)

Attention, il faut remplir tous les prénoms à l'état civil, puis valider.

Si l'électeur n'est pas trouvé par l'application, il sera invité à contacter sa Commune d'inscription ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales, sur le même site.

Associé au dépôt en ligne des demandes d'inscription sur les listes électorales, désormais disponible pour toutes les communes, ce nouveau service contribue aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales.

6. Quête en faveur de la lutte contre le cancer

La semaine nationale de lutte contre le cancer a été fixée du 15 au 21 mars 2021.

Mais compte tenu de la situation sanitaire et de la nécessité de réaliser la quête dans le respect des gestes barrières et de s'adapter aux différentes réalités, le comité de La Ligue a décidé **de décaler la période de quête à domicile du 12 avril à fin septembre 2021**.

Cette quête sera à nouveau assurée par Marie-Thérèse ZIMMERMANN que nous remercions sincèrement pour son engagement bénévole dans cette campagne si importante.

Nous remercions la population de lui réserver un bon accueil, dans le respect des gestes barrières.

7. Communiqué de l'Association « La Bougeotte »

Le village est à nouveau décoré pour Pâques. Poulettes, Œufs, lapins, nids, fleurs... sont joliment mis en scène à Hirtzbach. Ces belles décorations apportent un peu de vie et de couleur dans ce contexte épidémique qui n'en finit pas.

Un grand merci à tous les bénévoles bricoleurs de la Bougeotte et aux écoles pour leur investissement et leur créativité, aux employés communaux qui ont fourni du bois de bouleau et aux Hirtzbachois qui participent en décorant pour Pâques.

8. Un nouveau N° vert d'appui aux personnes handicapées et à leurs aidants

- Vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'une aide à la reprise des soins et des accompagnements interrompus pendant le confinement ;
- Vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un accompagnement renforcé pour des besoins rendus plus complexes ou des troubles aggravés par la crise ;
- Vous êtes aidant et avez besoin de soutien,

Vous ne savez pas vers qui vous tourner ? **Appelez le 0 800 360 360.**

Ce numéro gratuit vous met en relation avec les acteurs du secteur du handicap intervenant près de chez vous.

Les coordonnateurs de parcours sont à votre écoute du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00.

Retrouvez plus d'informations sur le site : <https://handicap.gouv.fr/0800360360>

9. La Mission Locale au cœur du plan Jeunesse

Un des volets du plan de relance économique lancé pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire est le Plan « #1 jeune1solution » qui comporte une série de mesures pour accompagner les jeunes face aux impacts de la crise sanitaire.

Dans le cadre de ce plan, les Missions Locales sont mobilisées pour accompagner chaque année 1 100 000 jeunes vers l'emploi et l'autonomie.

Proche de vous, la Mission Locale – Antenne d'ALTKIRCH, Quartier Plessier (Tél. : 03.89.08.96.71) accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans et les accompagne dans la définition d'un projet professionnel en proposant plusieurs leviers d'actions :

- un accompagnement dans l'orientation ;
- une mobilisation adaptée à tous les dispositifs favorisant l'insertion ;
- un accompagnement intensif pour les jeunes en situation de précarité : la Garantie Jeunes ;
- un accompagnement adapté aux jeunes de 16 à 18 ans, avec des phases de remobilisation et de formation ;
- des périodes d'immersion en entreprise pour découvrir les métiers ou confirmer leurs projets ;
- des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes ;
- des propositions de missions de Service Civique de proximité.

Pour passer en « Mode Avenir », une seule adresse : la Mission Locale Saint-Louis – Altkirch.

10. Cartes d'identité - passeports

Certaines indications contenues dans l'article 9. « cartes d'identité - passeports » du bulletin du mois de mars 2021 comportent des erreurs.

Voici les nouvelles informations à prendre en compte se rapportant à la durée de validité de la carte nationale d'identité et au séjour à l'étranger :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans est automatique et concerne :

- les cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 01.01.2014 à des personnes majeures ;
- les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 02.01.2004 et le 31.12.2013 à des personnes majeures.

Attention : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes d'identité sécurisées pour les personnes mineures qui restent valables 10 ans.

Les états membres de l'union européenne et un certain nombre de pays d'Europe et du pourtour méditerranéen acceptent la carte nationale d'identité comme document de voyage.

Pour les cartes en apparence périmées mais dont la validité est prolongée de 5 ans, les autorités des pays suivants ont officiellement confirmé qu'elles l'acceptaient comme document de voyage : Andorre – Bulgarie – Croatie – Estonie – Grèce – Hongrie – Islande – Italie – Lettonie – Luxembourg – Malte – Monaco – Monténégro – République Tchèque – Saint-Marin – Serbie – Slovénie – Suisse – Tunisie (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupe organisés par un professionnel du tourisme) – Turquie.

Les autorités des pays suivants n'ont pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation de la carte d'identité en apparence périmée mais dont la validité est prolongée de 5 ans comme document de voyage :

- Pays de l'union européenne : Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède ;
- de l'Espace Schengen : Liechtenstein ;
- Vatican – Albanie – Macédoine du Nord – Bosnie-Herzégovine – Egypte – Maroc.

Les autorités des pays suivants ne reconnaissent pas le prolongement de 5 ans de la carte d'identité en apparence périmée : Belgique – Lituanie – Norvège.

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une carte d'identité portant une date de fin de validité dépassée.

Pour plus d'informations sur ce sujet et sur l'ensemble des formalités administratives à connaître, connectez-vous au site de la mairie d'ALTKIRCH : www.mairie-alkirch rubrique « Serviable ».

11. Guide de la mobilité dans le Sundgau

Le Guide de la mobilité est un fascicule élaboré par le PETR du Pays du Sundgau et les Communautés de Communes Sud Alsace Largue et Sundgau. Il regroupe en un document une carte et des infos pratiques pour se déplacer sur le territoire, des informations sur la mobilité durable, et une présentation des projets de mobilité en cours et à venir portés par les collectivités locales.

Sa lecture incite à réfléchir sur notre organisation quotidienne, en illustrant les enjeux soulevés par la mobilité aujourd'hui, notamment les impacts concrets de nos choix de déplacement : pollution, impacts sociaux et économiques, santé, éducation des générations futures...

Il a également vocation à inviter l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, collectivités, entreprises, commerces, associations, enseignement...) à participer à la co-construction de la mobilité du Sundgau.

Ce document, déposé dans la salle d'attente de la mairie, est à la disposition du public.

12. Remerciements

Rosa JERMANN a été très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui lui ont été témoignées à l'occasion de son 90ème anniversaire. Elle remercie en particulier M. le Maire, ses adjoints et le conseil municipal, le Crédit Mutuel, ses enfants, sa famille, ses voisins et amis pour leurs présents, visites, cartes et messages téléphoniques, de près et de loin. Merci de tout cœur.

13. Etat civil

□ Naissances :

Le 19 février 2021 à MULHOUSE est né Thibault, qui fait la joie de ses parents Stéphane GANTNER et Virginie SCHNEPF et de sa sœur Eloïse, demeurant 33A rue du 21 Novembre ;

Le 09 mars 2021 à MULHOUSE est née Romane, qui fait la joie de ses parents, Lionel GALLI et Caroline BLOCH et de son frère Théo, demeurant 19 rue des Pommiers.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

14. Les grands anniversaires du mois d'avril 2021

65 ans :	M.	BRECHBIEHL	Robert
66 ans :	M.	HOHL	Raymond
67 ans :	Mme	WALCH	Christiane née HEBINGER
	Mme	CORMAHO	Marie Renée née HARTMANN
69 ans :	Mme	HARTMANN	Simone née MULLER
	M.	SCHOENIG	Arsène
	M.	SIMON	Patrick
70 ans :	Mme	YAHIA	Djamilla née BRAHIMI
70 ans :	Mme	FELLMANN	Georgette née RUMMELHART
72 ans :	Mme	MEYER	Fernande née BUETSCHA
	M.	FEDERSPIEL	Bernard
73 ans :	M.	CHRISTEN	Maurice
74 ans :	M.	HELL	Alain
75 ans :	M.	LAEMLIN	Jean-Claude
76 ans :	M.	SCHARTNER	Michel
78 ans :	M.	PETIT-BOURGEOIS	Claude
79 ans :	M.	KUBLER	François
88 ans :	M.	ALBISSER	Albert
90 ans :	Mme	GSCHWIND	Jeanne née JERMANN

Le 12 mars 2021, M. et Mme Gilbert et Huguette LEHMANN ont fêté leurs Noces d'Or. Sincères félicitations !



Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

Courriel : mairie@hirtzbach.fr

- Les lundis et mercredis de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.

2021 : EVOLUTION DE LA FACTURATION POUR UNE REDEVANCE SIMPLIFIEE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la redevance est identique pour tous les usagers particuliers de la communauté de communes. Elle est composée :

- ✓ D'une **part fixe unique par foyer** qui se décline en deux parties :
 1. **Le forfait d'accès aux services de recyclage** qui finance l'accès aux services de recyclage, à savoir, toutes les collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire, emballages et papeterie, biodéchets, verre, déchets verts et accès en déchèterie, dans la limite de 18 passages par an, ainsi que les charges de structure du service ;
 2. **d'une levée minimale** du bac à ordures ménagères par semestre.
- ✓ D'une **part variable** correspondant au nombre de levées effectuées en fonction du volume du bac à ordures ménagères. **Le prix au litre est le même quel que soit le volume du bac.**

Chaque levée du bac à ordures ménagères étant facturée, il est vivement conseillé de NE PRÉSENTER SON BAC A ORDURES MÉNAGÈRES QUE LORSQU'IL EST PLEIN.

TARIFS PARTICULIERS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2021

Nature de la prestation	Montant en euros
Part fixe	88 € par semestre
Part variable d'utilisation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles	0,067 € par litre
Prix d'accès aux déchèteries non équipées d'une pesée homologuée, par visite (au-delà du quota des 18 passages inclus dans la part fixe)	23 €
Prix d'accès aux déchèteries équipées d'une pesée homologuée, au kilogramme (au-delà du quota des 18 passages inclus dans la part fixe)	0,15 € par kg
Prix de location de serrure	2 € par semestre
Prix pour remplacement des clefs de serrure	7,50 € par clef
Prix de livraison de bacs	25 € par livraison
Prix pour nettoyage de bacs	100 € par bac
Prix pour les bacs d'un volume inférieur à 660 litres rendus cassés ou non rendus	25 € par bac
Prix pour les bacs d'un volume supérieur à 660 litres rendus cassés ou non rendus	111 € par bac
Prix de remplacement d'une carte d'accès	5 €
Prix d'une levée d'un bac à ordures ménagères (selon le volume du bac)	
80 litres	5,40 €
120 litres	8,10 €
140 litres	9,40 €
180 litres	12,10 €
240 litres	16,20 €
660 litres	44,50 €

MEMO-TRI

Les emballages et papiers doivent être OBLIGATOIREMENT présentés à la collecte dans les sacs fournis. Les déchets présentés en vrac dans un bac ne seront pas collectés.

Je déménage : je contacte le service déchets pour planifier le retour de mes bacs (vides et propres) et de ma carte afin de clôturer mon compte.

*Je n'ai pas de carte d'accès aux déchèteries ou je l'ai perdue ?
Je contacte directement le service déchets afin d'en récupérer une nouvelle.*

*Je n'ai plus de sacs ?
Je me rends à la mairie ou à la Communauté de communes Sundgau pour en retirer.*

*Je n'ai pas été collecté ?
Je vérifie qu'il n'y a pas d'erreur de tri. Si ce n'est pas le cas, je contacte le service déchets afin de planifier une nouvelle collecte.*

*Mon bac à biodéchets est-il facturé à la levée ?
Non, le bac à biodéchets est compris dans le forfait d'accès aux services et peut être sorti à chaque collecte.*

DES QUESTIONS ?

Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse bien-trier@cc-sundgau.fr ou par téléphone au 03 89 08 36 24, aux horaires d'ouverture suivants, également consultables sur notre site internet :

- lundi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
- mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.